

STAGES D'IMMERSION en MILIEU ANIMALIER (SIMA)
VETE2057-1 (Initiation à la zootechnie, partim)

À réaliser en 1ère et/ou 2ème année du grade de Bachelier en Médecine vétérinaire (BMV)

Présentation destinée aux responsables des structures d'accueil

Introduction et objectifs du stage

Les étudiant·e·s en Médecine vétérinaire sont issu·e·s d'une société dans laquelle la connaissance des animaux domestiques n'a fait que diminuer, parallèlement à la réduction très importante du nombre d'éleveur·se·s professionnel·le·s, au confinement des animaux d'élevage, à la multiplication d'informations caricaturales et anthropomorphiques concernant l'animal et délivrées par les médias, ...

Les étudiant·e·s en Médecine vétérinaire sont issu·e·s d'une société qui s'est progressivement mais nettement détachée du cycle naturel de la vie et de la mort. Le lien causal et indispensable entre l'élevage d'animaux, leur éventuelle mise à mort, et la consommation de produits d'origine animale n'a jamais été aussi ténu.

Or, tout·e futur·e vétérinaire se doit d'être en contact intime avec un milieu animalier et d'être confronté·e à ses contraintes et ses implications, notamment en matière de respect de la vie mais aussi d'appréhension de la mort.

Afin de se préparer à sa vie future au contact des animaux mais aussi de tester ses motivations à travailler dans de telles conditions, l'étudiant·e en médecine vétérinaire doit donc le plus rapidement possible se trouver immergé·e dans un milieu où iel devra non seulement observer des animaux domestiques, mais aussi les approcher, les toucher, tester leurs réactions pour mieux les comprendre, ...

Afin de se rendre compte des contraintes liées à l'hébergement d'animaux, l'étudiant·e sera invité·e à "mettre la main à la pâte". Iel sera ainsi amené·e à participer aux activités de la structure d'accueil, organisées en relation avec les animaux : déplacement, nettoyage, entretien, nourrissage, ...

Il est important de souligner que les étudiant·e·s concerné·e·s réaliseront ces stages en début de cursus, et qu'il n'est donc nullement question pour eux de réaliser des actes vétérinaires.

L'étudiant·e stagiaire, pendant la durée de son stage, conserve le statut d'étudiant·e de l'Université et demeure sous sa responsabilité. De ce fait, iel bénéficie d'une **assurance individuelle** contre les accidents corporels survenus durant son stage (ou sur le chemin) et d'une couverture en responsabilité civile, dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Institution.

En outre, l'ULiège décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir au véhicule que l'organisme d'accueil mettrait à disposition du stagiaire.

Modalités pratiques

L'étudiant·e doit effectuer deux stages d'une semaine chacun (5 jours minimum) pendant les périodes de vacances scolaires. Ces activités sont officiellement inscrites au programme des cours et donc couvertes par l'assurance qui y est associée.

Un **contrat** décrivant les engagements du·de la responsable de la structure d'accueil et ceux de l'étudiant·e devra être signé par les deux parties. Une **attestation de présence active** signée par le·la responsable de la structure d'accueil, devra sanctionner l'accomplissement du stage.

Personnes de contact

Responsable
académique

Marc Vandenheede

Marc.vandenheede@uliege.be

Responsable
administrative

Emilie Jacob

Emilie.jacob@uliege.be

CONTRAT DE STAGE D'IMMERSION EN MILIEU ANIMALIER (SIMA)

Nom du (de la) responsable :

Structure d'accueil :

Adresse complète :

.....

Tél. :

Numéro officiel :

Espèce(s) animale(s) + nombre d'adultes :

S'engage à accueillir l'étudiant(e) dans le cadre du SIMA, tel que décrit dans le document de présentation ci-joint.

Nom de l'étudiant(e) + N° de matricule :

.....

S'engage à participer activement au SIMA, tel que décrit dans le document de présentation ci-joint.

Aux dates suivantes :

Pour un stage en : Animaux de compagnie

Animaux de production

Date et signatures :

Etudiant(e)

Responsable de la structure d'accueil

A remettre **Avant le début du stage** à la Permanence du secrétariat des étudiants – Faculté de médecine vétérinaire - Bât. B42 - Quartier Vallée 2 - Avenue de Cureghem 7b 4000 LIEGE ou par mail à l'adresse stages.fmv@uliege.be

ATTESTATION DE PRESENCE ACTIVE DE L'ETUDIANT(E) AU SIMA

Je soussigné(e),

responsable de la structure d'accueil

atteste que

Mr/Mme/Mlle

étudiant(e) en Médecine vétérinaire à l'Université de Liège, a participé activement au Stage d'Immersion en Milieu Animalier (SIMA) décrit dans le contrat.

Aux dates suivantes :

Pour un stage en : Animaux de compagnie

Animaux de production

Date et signature du (de la) responsable de la structure d'accueil

Direction : Véronique BOVEROUX
Juriste d'entreprise

Liège, le 25 janvier 2023

N/réf. : JUR10236/VB-cs/23.335793

ATTESTATION

Je soussignée, Véronique BOVEROUX, Directrice du Service juridique de l'Université de Liège, certifie que les étudiants dûment inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} années de bachelier en Médecine vétérinaire, sont assurés en responsabilité civile et accidents corporels par l'Université de Liège (couverture dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Institution), dans le cadre de stages, travaux de fin d'études et visites en entreprises, en relation directe avec leurs cours, réalisés durant l'année académique 2022-2023.



Véronique BOVEROUX,
Directrice
Conseillère juridique